



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 25 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq février à 18 H 30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 19 février 2019
Date d'affichage de la convocation : 19 février 2019
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 18
Nombre de procurations : 7
Nombre de voix : 25

Etaient présents : Mme Marie-Christine Bouvier, M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, M. Jean-François Esteban, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Julie Jouve, Mme Danielle Lambert-Manent, M. Jean-Claude Mercier, Mme Ghislaine Monroig, Mme Françoise Panafieu, M. Vincent Rieutor, M. André Sauzède, Mme Elsa Seigneur, M. Grégory Théron, Mme Danièle Trabuc, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo
Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell
Mme Tania Charalambous a donné procuration à Mme Janet Zaragoza
M. Gilles Jouve a donné procuration à Mme Julie Jouve
Mme Véronique Leruste a donné procuration à Mme Marie-Christine Bouvier
Mme Véronique Martin a donné procuration à M. André Sauzède
M. Jérôme Mercadé a donné procuration à M. Jacky Clavairolle
M. Jean-Thierry Picandet a donné procuration à M. Alain Héraud
Mme Christelle Piesset
M. Alexandre Trouillard
Mme Martine Villeneuve a donné procuration à M. Jean-Claude Mercier

Secrétaire de séance : M. Michel Jean.

DEL2019_007 Amendes de police – demande de subvention au titre de l'année 2019

Monsieur le maire indique à l'assemblée que la commune peut prétendre à une subvention du département du Gard au titre des amendes de police 2019 pour financer des travaux de mise en sécurité de la voirie.

Les travaux visant à améliorer la sécurité des piétons route de la Cave devant être réalisés pour la fin 2019, il propose de présenter ce dossier auprès des services du département.

Le trottoir côté cimetière sera remis à neuf et un trottoir sera créé du côté de la cave coopérative. Ces trottoirs répondront aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

A cet effet, la commune a missionné un maître d'œuvre qui a évalué le coût des travaux à 98 340€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de demander la subvention la plus élevée possible au titre des amendes de police 2019,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote :

Présents	18
Procurations	07
Nombre de voix	25
Pour	25
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

